



## Libéré le logement de ma mère décédée

-----  
Par Cece33

Bonjour, ma mère est décédée, elle s'était en location le propriétaire souhaite reprendre son logement car il a trouvé un nouveau locataire. Pour l'instant je ne sais pas si j'accepte ou refuse la succession. Est ce que si je vide le logement pour éviter d'avoir des loyers à payer mesure conservatoire pour ne pas aggraver le passif de la succession. Est ce que je pourrais refuser la succession ? ou pas ? Est ce qu'il faut faire la demande au tribunal judiciaire ?  
Cordialement